VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1028
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

à l'unanimité, soit par 69 oui

Article unique. – Le budget de la saison 2013-2014 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

Le Président:

Carlos Medeiros